

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers Question écrite n° 119897

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur les recommandations exprimées dans le rapport public thématique de la Cour des comptes intitulé « les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés ». Soulignant l'importance d'impliquer davantage tous les acteurs concernés dans l'adoption et la mise en oeuvre des plans, la Cour des comptes propose de recenser les bonnes pratiques pouvant être proposées aux départements volontaires pour inciter et d'aider les collectivités ou groupements en charge de la gestion des déchets ménagers à mettre en oeuvre les priorités définies par les plans départementaux. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur: M. Denis Jacquat

Circonscription: Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 119897

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10960 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)